



L'Association des Parents d'Elèves (APE) est une association loi 1901 qui a pour objet de représenter les parents d'élèves dans l'établissement, au sein de toutes les instances du Collège Jean-Jacques PERRET telles que :

- **Conseils de Classe,**
- Commission Permanente et Conseil d'Administration,
- Conseil de Discipline,
- Commission d'Hygiène et de Sécurité (CHS),
- Comité d'Education à la santé et à la Citoyenneté (CESC).

Ses autres actions consistent à :

- être à l'écoute et à la disposition de ceux qui la sollicitent,
- permettre une médiation entre les parents et la direction de l'établissement,
- créer un lien et de la convivialité entre les parents et avec les professionnels du collège,
- financer une partie des voyages scolaires et des projets des professeurs.

L'APE est la seule association représentative des parents au sein du Collège JJ PERRET.

Les moyens de l'APE proviennent exclusivement des cotisations des parents (12 €) et des actions réalisées (ventes, tombola, etc...).

Ne manquez pas l'Assemblée générale de l'APE qui se tiendra le 20 septembre 2018 à 18h30 en salle D02!

Si vous ne pouvez pas venir à notre assemblée générale mais que vous souhaitez vous investir dans l'association ou participer aux conseils de classe, merci de vous faire connaître : ape.collegeperret@yahoo.fr